

élections de capitaines en chef, de capitaines porte-enseigne, de lieutenants ; tirs de l'oiseau, du gâteau des rois. — Listes des rois de l'oiseau.

E. 1159. (Registre.) — In-quarto, 44 feuillets ; papier.

**1700-1728.** — Arquebuse de Nogent-sur-Seine. — Procès-verbaux des assemblées. — Fol. 2, r<sup>o</sup> : Liste des officiers, roi et chevaliers en 1700. — Fol. 2, v<sup>o</sup> : Statuts, 1700.

E. 1160. (Registre.) — In-folio, 147 feuillets ; papier.

**1728-1773.** — Arquebuse de Nogent-sur-Seine. — Procès-verbaux des délibérations. — Fol. 4-8 : Extrait des principales matières contenues dans le registre E, 1159. — Fol. 8, v<sup>o</sup> : Délibérations.

E. 1161. (Registre.) — In-quarto, 144 feuillets ; papier.

**1751-1753.** — Arquebuse de Nogent-sur-Seine. — « Livre pour servir à enregistrer les prix que messieurs les officiers et chevaliers de la compagnie de l'arquebuse de la ville de Nogent-sur-Seine tireront dans le courant de chaque année, sur lequel il sera porté les noms et échantillons de chaque officiers et chevaliers ; lequel registre restera dans la salle de l'arquebuse pour servir toute et quante fois qu'il y aura des prix à tirer à Nogent-sur-Seine ; ce 25 juillet mil sept cent cinquante un, jour du tirage de l'oyseau. »

E. 1162. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin ; 113 pièces, papier.

**1483-1728.** — Arquebuse de Troyes. — Privilèges, etc. — « Privilèges accordez à la compagnie des arquebusiers de la ville de Troyes, capitale de la province de Champagne, par lettres-patentes des rois Henri [III et IV], Charles [II], Louis XIII... à Troyes, de l'imprimerie Pierre Michelin..., » xviii<sup>e</sup> siècle. (Imprimé.) — Requête adressée au Conseil de ville de Troyes, par les arbalestriers de la dite ville, pour que celui qui abat l'oiseau, « appelé papegault, » soit exempt de tailles pendant l'année où il l'a abattu, comme cela se faisait à Paris, Reims, Châlons, Sens, Langres et autres villes, xv<sup>e</sup> siècle. — Quittance, par Jean Laffillez, roi des arbalestriers, de 100 sous tournois à lui payés par le voyeur de la ville de Troyes, pour avoir abattu le « papegault, » 1483. — Quittance de 60 sous tournois, donnée au même, par Jean Royer, parcheminier, pour avoir abattu le « papeguay des archiers, » 1483. — Quittances d'un écu

soleil payé pour avoir abattu le papeguay, « au traict de l'arc, » données à Pierre Colot, couvreur, « l'un des compagnons du jeu de l'arc à main, » et à Pierre Bricard, tailleur, 1597. — Quittance d'un écu quarante sous payés à Bernard Thomassin pour avoir abattu « au traict de l'arbaleste, au lieu accoustumé des Haultz-Cloz, le papeguet, » 1597. — Observations tendant à prouver que la qualité de chef de la compagnie d'arquebusiers de Troyes n'a jamais été attachée à celle de maire de cette ville, xviii<sup>e</sup> siècle. — Opposition formée par les maire et échevins de Troyes à la qualité de capitaine de la ville prise par M. Largentier, bailli de Troyes, lors de son installation, 1654. — Arrêt du Parlement, qui fait défense à M. Largentier de prendre la qualité de capitaine de l'Arquebuse, 1662. — Ordonnance des maire et échevins de Troyes dispensant les officiers, roi et chevaliers de l'Arquebuse, de marcher sous les drapeaux de la milice bourgeoise toutes les fois qu'ils seront convoqués pour tirer quelque prix ou faire quelque exercice, 1714. (Imprimé.) — Ordonnance décidant que les compagnies d'arquebuse et celles de la milice bourgeoise ne pourront s'assembler ni se réunir en armes que par la permission du gouverneur de la province ou de ses lieutenants, ou des maires, en leur absence ; que les arquebusiers auront le pas et la préséance sur les milices bourgeoises, avec un intervalle de six pas entre eux, 1715. (Imprimé.) — Autorisation donnée aux arquebusiers par le marquis d'Argenteuil, premier lieutenant général au gouvernement, d'aller en corps au-devant du roi de Pologne, Stanislas, qui doit passer à Troyes, 1725. — Correspondance dudit marquis d'Argenteuil avec les maire et échevins de Troyes, qui refusaient de livrer les drapeaux aux arquebusiers pour cette cérémonie, 1725. — Accord entre les arquebusiers et les maire et échevins de Troyes, fait « sous le bon plaisir de Son Altesse monseigneur le prince de Rohan, gouverneur des provinces de Champagne et Brie, pour mettre fin aux contestations et différends qui estoient entre eux..., » 1727. — Ordonnance du gouverneur de la province, établissant que la préséance appartient non seulement aux arquebusiers sur la milice bourgeoise, mais à leurs officiers sur ceux de la milice, 1728. — Nominations de capitaines, enseignes-colonels, seconds enseignes, 1535-1725.

E. 1163. (Registre.) — In-folio, 194 feuillets ; papier.

**1678-1704.** — Arquebuse de Troyes. — Procès-verbaux des assemblées, exercices, tirs ; réceptions de chevaliers, nominations de chargés d'affaires de la compagnie ; présentations de l'oiseau, etc.

E. 1164. (Registre.) — In-folio, 35 feuillets ; papier.

**1713-1717.** — Arquebuse de Troyes. — Procès-verbaux des assemblées et exercices ; réceptions. (Incomplet.) — Fol. 31, v<sup>o</sup> : Avis du prix général de Meaux pour l'année 1717.

E. 1165. (Registre.) — In-folio, 115 feuillets ; papier.

**1717-1733.** — Arquebuse de Troyes. — Procès-verbaux des assemblées et exercices ; réceptions ; nominations de trésorier, etc. — Fol. 40, v<sup>o</sup> : Retour de Meaux, 1717.

E. 1166. (Registre.) — In-folio, 190 feuillets ; papier.

**1739-1767.** — Arquebuse de Troyes. — Procès-verbaux des assemblées et exercices ; nominations et réceptions ; démissions. — Fol. 91 et suivants : prix général de Châlons.

E. 1167. (Registre.) — In-folio, 49 feuillets ; papier.

**1624.** — Arquebuse de Troyes. — Tirs. — Procès-verbaux du prix général de Troyes, 1624. — Fol. 5, r<sup>o</sup> : Lettres patentes permettant que le prix général soit tiré à Troyes l'année suivante, 1649. — Fol. 6, r<sup>o</sup> : Autres lettres patentes donnant la même autorisation pour l'année 1624, 1624. (Copie.) — Fol. 9, r<sup>o</sup> : Liste des prix qui seront donnés. — Fol. 11, v<sup>o</sup> : État des compagnies d'arquebuse qui ont concouru au prix général. — Fol. 15 et suivants : Procès-verbaux des tirs.

E. 1168. (Registre.) — In-folio, 120 feuillets ; papier.

**1671-1708.** — Arquebuse de Troyes. — Tirs. — Procès-verbaux des tirs et des assemblées faites à cette occasion, 1671-1678.

E. 1169. (Registre.) — In-folio, 76 feuillets ; papier.

**1723-1744.** — Arquebuse de Troyes. — Tirs. — « Registre nouveau contenant les prix qui se tirent ordinairement, pendant le cours de l'année, dans le noble jeu de l'arquebuse de la ville de Troyes, capitale de Champagne, recommané au mois de juillet de l'année 1723. »

E. 1170. (Registre.) — In-folio, 182 feuillets ; papier.

**1744-1773.** — Arquebuse de Troyes. — Tirs. — « Registre nouveau, contenant les prix, etc... », comme le numéro précédent.

E. 1171. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 79 pièces, papier.

**1724-1776.** — Arquebuse de Troyes. — Comptes. — Pièces de comptabilité. — État des recettes et dépenses faites par le trésorier, 1724-1725. — Procédures faites par la compagnie contre un sieur Lombard pour le faire condamner à contribuer pour sa part aux dépenses pendant l'année où il a été chevalier, 1759-1762. — Mémoires acquittés des fournitures faites à la compagnie, 1776.

E. 1172. (Liasse.) — 7 pièces, papier.

**1744-1785.** — Arquebuse de Troyes. — Comptes. — Comptes rendus par les trésoriers, savoir : Prosper Panetier, ancien roi (1743-1744) ; Chémery (1752-1753) ; Béchuat, empereur (1757-1758) ; Jean-Baptiste-Claude Béchuat (ci-dessus?), empereur (1759-1764) ; Pierre Cossard, major (1775-1778) ; Antoine-Toussaint Corbet, capitaine-guidon (1783) ; Jean-Pierre Dubois (1784).